



VISION 3
LES FORUMS
DE L'OFPC

10^e année - Septembre 2009
Compte-rendu : Yvonne-Marie Ruedin

25^e FORUM VISION3

FORMATION - - - ORIENTATION - - - EMPLOI

N E W S L E T T E R

Formation continue des adultes : quels défis pour demain?

On peut le regretter, mais c'est un fait : malgré une loi cantonale sur la formation continue, des mesures d'accompagnement et de suivi, des aides financières, ce sont encore et toujours les personnes les plus qualifiées qui continuent à se former. D'où la question centrale du 25^e Forum Vision 3 qui a eu lieu le 8 septembre 2009 et réuni près de 140 personnes : comment favoriser l'accès à la formation certifiante des publics les moins formés? Ce Forum a été organisé sous l'égide du Groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles (GDPFC) du Conseil interprofessionnel pour la formation.

«Mettre en place des dispositifs, c'est bien, les faire connaître c'est mieux.»

Grégoire Evéquoz, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), a d'abord rappelé dans quel contexte la première loi suisse sur la formation continue avait été votée par le Parlement genevois en 2001, suite à l'Initiative syndicale 105 pour l'emploi et contre l'exclusion. Il a ensuite précisé les grands objectifs de cette loi cadre.

Si ce nouveau cadre juridique a permis l'organisation d'un Service de la formation continue au sein de l'OFPC et le développement de nombreuses prestations, Grégoire Evéquoz constate que la formation des adultes reste encore éclatée,

avec des problèmes de cohérence au niveau de la gestion publique, notamment en terme de financement. La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) l'a d'ailleurs démontré dans deux rapports récents, l'un consacré à la préformation, l'autre au Chèque annuel de formation.

L'objectif d'élargir l'offre de formation est en revanche atteint. Le dispositif existant donne une bien meilleure visibilité à cette offre. Dans le domaine de la validation des acquis, le canton de Genève a joué et joue toujours un rôle de pionnier ; il a innové en introduisant des bilans de compétence et le dispositif Qualification+. Aujourd'hui, il est possible d'obtenir un CFC par validation des acquis dans plus de trente métiers et cela gratuitement, puisque l'Etat prend en charge tous les frais de formation. Le défi pour demain sera d'élargir l'offre de validation et de développer la modularisation de la formation.

Mettre en place des dispositifs, c'est bien. Les faire connaître, c'est mieux. L'information sur les filières de formation continue est une priorité inscrite dans la loi. La CEPP avait relevé d'importantes lacunes en matière d'information et d'orientation. La création, l'année dernière, d'une Cité des métiers et de la formation dans les locaux de l'OFPC - un dispositif unique en Suisse - a été une réponse concrète et adaptée, à travers notamment un espace spécialement dédié à la formation des adultes.

En cas de chômage élevé (+4%), un budget extraordinaire est accordé à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC). Objectif : développer la formation continue dans les entreprises et la qualification des employés et employées. Or, malgré de fréquentes campagnes d'information auprès des entreprises, ce budget reste sous-utilisé. Pis, il concerne peu les publics les plus faiblement qualifiés. D'où la décision récente des membres de la Fondation

de réaffirmer la priorité de financer des actions de formation qualifiantes pour des personnes faiblement qualifiées.

Concernant le Chèque annuel de formation (CAF), une étude de la Confédération parue en 2009 a montré que le chèque avait un effet incitatif réel sur l'envie de se former et qu'il permettait de toucher le public cible. Les CAF ont également un impact sur l'offre en matière de cours plus ciblés sur les besoins des personnes, de transparence des coûts et de concurrence entre les institutions de formation.

La loi genevoise de 2001 a donc eu des conséquences positives réelles et reconnues. Elle a permis de créer des dispositifs novateurs et d'intervenir à la fois sur l'offre et sur la demande.

Modularisation de la formation : de nouvelles stratégies en faveur de la formation des adultes

Cyrille Salort, directeur du Service de la formation continue à l'OFPC, a brossé le cadre général de la modularisation de la formation à Genève, qui s'inscrit dans le programme de développement de la formation continue 2008-2012. Il a précisé les finalités du projet de modularisation, à savoir l'accès facilité et le maintien dans l'emploi de la population active par une offre de formation tout au long de la vie.

Pourquoi modulariser? Pour permettre justement une meilleure lisibilité et une meilleure articulation de l'offre. Cyrille Salort distingue deux offres de formation : une offre qualifiante menant au CFC (formation professionnelle et culture générale) et une offre de formation de base - ou préformation - dans les domaines de l'alphabétisation, de l'illettrisme et du français langue étrangère, prérequis pour entrer en apprentissage. Ces deux offres sont complémentaires dans le cadre de la validation des acquis.

Formation de base : lancement d'un projet ambitieux

Au niveau de la formation de base, il n'existe aucune formation de type modulaire et les diplômes et autres certificats délivrés par les organismes de formation ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle. Tout est donc à construire.

Un groupe de travail réunissant huit institutions de formation a été constitué. Christophe Guillaume, secrétaire général de l'Université ouvrière de Genève, en assume la présidence cette année. Il a pour mission de concevoir un processus de modularisation de la formation de base. Les travaux sont en phase de démarrage et devront être terminés pour l'été 2010. Cet ambitieux projet est financé par la Loterie romande et l'OFPC.

Formation certifiante : un objectif prioritaire pour les associations professionnelles

La réalité de la modularisation au niveau du CFC et ses avantages concrets sur le terrain ont été illustrés par deux associations professionnelles actives dans la construction et dans l'hôtellerie-restauration.

Pour Gérard Bottazzoli, coordinateur de la Formation professionnelle à la Section genevoise de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), le fait d'avoir une structure définie par une Convention nationale permet une identification facilitée des besoins : seuls 11% des travailleurs possèdent un CFC. Les titres délivrés par la voie traditionnelle ne couvrent pas les besoins de la relève professionnelle et encore moins celle des cadres. La SSE a donc mis en place plusieurs systèmes de formation certifiante en emploi pour les maçons : procédure nationale de validation des acquis, formation modulaire selon l'article 32 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, expérience pilote au Tessin sur les compétences acquises.

La formation continue est aussi un objectif prioritaire pour l'Hotel & Gastro formation. Dès 2012, seul le personnel ayant suivi une formation continue sera pris en compte dans le nouveau barème salarial. Mieux, tout collaborateur ou collaboratrice recevra une augmentation de salaire s'il suit au minimum trois jours de formation par an, son temps de formation étant pris en charge par son entreprise.

Hotel & Gastro formation propose une formation modulaire en trois étapes : «Perfecto», d'une durée de 42 et 60 jours pour le service, la cuisine et l'intendance; «Progresso», d'une durée de 20 jours pour le service, la cuisine et l'intendance et enfin, pour les personnes de la cuisine ayant suivi le module Progresso, «Progresso Plus» d'une durée d'une année, à l'issue de laquelle leur sera remis le CFC de cuisinier ou cuisinière. La modularisation sera romande, les attentes des entreprises membres d'Hotel & Gastro Union/GastroSuisse/hotelleriesuisse ne se différenciant pas d'un canton à l'autre.

Chèque annuel de formation : des modifications importantes apportées au règlement

Le Chèque annuel de formation (CAF) existe depuis 2001. La CEPP, dans son rapport de 2006, avait tiré un premier bilan très critique de la mise en place du CAF dans le canton et émis toute une série de recommandations pour en améliorer le processus. Cyrille Salort a passé en revue les modifications concernant le CAF, apportées au règlement d'application de la Loi sur la formation continue. Ces modifications ont été acceptées par le Conseil d'Etat le 26 juin 2009 et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

Parmi ces recommandations, citons la clarification des objectifs de formation poursuivis au travers du CAF, l'assouplissement de la durée de 40 leçons (durée minimale de 20 leçons), la mise en place d'un système de contrôle des présences aux cours pour les bénéficiaires et, surtout, la possibilité de cumuler trois chèques par période de trois ans pour s'engager dans une formation de longue durée.

Subventionnement de la demande de formation: une nouvelle mesure incitative

La Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) a fêté ses 20 ans l'année dernière. Sa présidente, Manuella Cattani, en a rappelé les objectifs, le mode de financement et les grandes actions. Elle a annoncé une nouvelle mesure incitative en faveur de la formation continue, tant pour les entreprises que pour leurs collaborateurs et collaboratrices.

Les membres du Conseil de fondation ont décidé de prendre en charge la moitié de la perte de gain lors de l'obtention d'une certification CFC ou AFP par validation des acquis, à condition que l'autre moitié soit prise en charge par l'entreprise et que la formation soit entièrement suivie sur le temps de travail.

«Un verre plus qu'à moitié plein!»

Pierre Weiss, président du GDPFC, a dressé une synthèse des différents exposés en rappelant les points forts de chacune des interventions. Il a insisté sur le fait qu'une loi, fût-elle cadre comme l'est la Loi sur la formation continue, ne résout pas tous les problèmes, ni ne garantit des prestations de qualité ou une professionnalisation du domaine concerné. Ce qui prime c'est la volonté des acteurs de collaborer, d'abord pour proposer une loi, ensuite pour la mettre en œuvre. Et à Genève, ce partenariat est social.

Dans la même optique, il ne suffit pas d'offrir des cours, ni même de suivre des cours, il faut aussi pouvoir bénéficier d'une offre de qualité. Et qui dit qualité implique naturellement une évaluation de l'efficacité des programmes de formation et des moyens mis à disposition.

Le président du GDPFC en est persuadé : le canton de Genève peut s'enorgueillir d'avoir un panorama de la formation des adultes aussi riche et complexe avec des moyens aussi diversifiés. Si certaines analyses sont très critiques et qu'il reste encore beaucoup à développer, la formation continue genevoise n'est pas un verre à moitié vide. Au contraire, elle est un verre plus qu'à moitié plein.

contact: yvonne-marie.ruedin@etat.ge.ch
www.geneve.ch/ofpc/evenements